**ATTESTATION**

**DE PLACEMENT EN AUTORISATION SPECIALE D’ABSENCE**

**EXCEPTIONNELLE « COVID »**

***L’autorité territoriale de la collectivité***……………………...............................................................................,

Vu la déclaration de l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en date du 30 janvier 2020 relative à l’émergence du COVID-19 ;

Vu la loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l’état d’urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l’épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l’état d’urgence sanitaire et dans ceux où il a été modifié ;

Vu l’arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l’état d’urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé ;

Vu le décret n° 2020-1128 du 12 septembre 2020 modifiant l'Annexe 2 du décret n° 2020-860 classant le département de l’Aude dans la liste des zones de circulation active du virus ;

Vu la FAQ de la DGAFP en date du 07/09/2020 et mise à jour régulièrement, relative à la mise en œuvre de la circulaire du Premier ministre du 1er septembre 2020 relative à la prise en compte dans la fonction publique de l’Etat de l’évolution de l’épidémie de Covid-19 ;

Considérant :

* la fermeture  de l’établissement (crèche, classe, école ou collège) : ………………………………………………………………

ou

* que l’ enfant …………………………………………… a été identifié comme cas-contact le ………/…………/…………….

Et l’absence d’autre mode de garde possible

Ou

* l’agent ………………………..a été identifié comme cas contact d’une personne testée positif à la Covid-19 En attente du test et des résultats, puis si le test est négatif (période d’isolement), l’agent est éloigné de son lieu de travail par mesure de prévention,

Tenant compte de l’impossibilité d’avoir recours au télétravail,

Considérant que l’instruction de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriés aux circonstances de temps et de lieu afin de prévenir et de limiter les conséquences sur la population.

***Atteste du placement en autorisation spéciale d’absence exceptionnelle COVID :***

* *à compter du …………………………….*

*et*

* *jusqu’au ………………………………………………..*

*ou*

* *jusqu’à nouvel ordre dans l’attente du résultat du test et/ou de la période d’isolement requise*

**De l’agent :**

Nom : ………………………………. Prénom : ………………………………..

Service : ……………………………………

**Date : .…. /….. /…….**

**signature de l’autorité territoriale ou de son représentant**

*A noter :*

*L’agent ainsi placé bénéficie de l’intégralité de sa rémunération ainsi que du maintien de ses droits à avancement et de ses droits à la retraite. En revanche, les autorisations spéciales d’absence constituant une dérogation à l’obligation de service et de temps de travail, elles ne génèrent pas de jours de réduction du temps de travail.*

*A noter : Pour les ASA liées uniquement au confinement d’enfant, l’employeur peut demander une attestation sur l’honneur signée du conjoint indiquant qu’il n’est pas lui-même autorisé à s’absenter de son travail.*